

QUOI DE NEUF ?

à Aulnay sur Mauldre n°21

1er aout 2020

Vive les vacances !

Elles approchent, ou viennent de se terminer. Moment de répit pour rompre avec les temps passés et ce virus toujours présent. Je parle des vacances.

Votre bulletin, lui, reste à vos cotés pendant cette période pour vous relater informations et événements du village. N'hésitez pas à nous remonter vos impressions sur notre adresse quoideneuf@mail.com.

Portez-vous bien, bonne lecture et à bientôt.

Laurent

Le centre des Loisirs

Après une année scolaire chargée, rien de tel que les vacances.

Le 3/7/2020 au soir, Chouette, les enfants sont en vacances... Pendant 8 longues semaines



Organisation organisation :

Une semaine de colo pour le grand – fait

Une semaine avec mamie Bibi pour le petit – fait

Une semaine avec mamie Nicole pour les 2 – fait
3 jours avec papi – fait

Une semaine chez le papi de la mamie... – fait

Chouette, j'ai réussi à occuper 3 semaines les 2... J'ai
2 semaines de congés... 8 – 3 – 2...

Il me reste encore 3 semaines à les occuper...



Je décide donc de les inscrire au centre de loisirs. Le premier jour, le petit est ravi car il va revoir ses copains, mais le grand fait la tête car : « c'est trop nul... J'ai pas de copain ! »

Finalement le soir, le bilan est plutôt positif. Le petit s'est éclaté et le grand a joué avec les petits... Chacun y trouve son intérêt. Ils ont plein de choses à raconter et surtout il ne faut pas oublier de les inscrire le mardi : Il paraît qu'il y a une sortie ;-))

Finalement, même si c'est parfois dur la première journée, c'est chouette une journée en centre « des loisirs ».

Céline

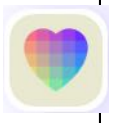
Applis sympas

Avec de nouvelles Nuits des étoiles en vue (7-9 août), quoi de mieux que de profiter des belles soirées d'été pour dégainer votre smartphone et partir à la conquête du ciel ?

La solution : [STAR WALK 2 FREE](#)



Certains jeux mettent les nerfs à rude épreuve, tandis que d'autres au contraire sont un excellent moyen de décompresser. Avec [I Love Hue](#) le but est simple : replacer dans l'ordre des cases colorées pour remettre dans sa condition initiale une fresque d'un dégradé de couleurs.



Bourse aux livres

Dimanche 12 juillet 10h. Top c'est parti. 4 stands étaient disposés dans le village. Plusieurs centaines d'ouvrages étaient proposés, ici des mangas, là des romans policiers pour les vacances à venir. Ce moment de partage a permis de faire de belles rencontres entre amateurs jeunes ou plus aboutis autour d'une passion commune : les livres.

Merci aux personnes qui ont répondu présent pour les dons de livres et les participants. Grâce à vous, cette opération n'a rien coûté à la collectivité et fait attendre avec impatience le salon du livre organisé par la mairie en septembre prochain.



Laurent

La Poste à Aulnay

Au XIX^{ème} siècle, le service des dépêches à Aulnay est assuré par le bureau de Maule.

Le 8 février 1880, le Conseil Municipal se plaint auprès du préfet du mauvais service effectué. La ligne de Plaisir à Epône ne sera opérationnelle qu'en 1900, aussi le transport du courrier, transitant par la station de Plaisir-Grignon, s'effectue par chemin entre Maule et Plaisir. Celui-ci laisse à désirer tous les hivers suite au mauvais état des chemins. Le Conseil Municipal demande à ce que les dépêches soient acheminées par la station d'Epône plus proche.

Le 31 janvier 1904, le Conseil Municipal demande que les distributions soient faites plus tôt et qu'une 3^{ème} distribution journalière ait lieu pour faciliter le travail des trois entreprises locales.

Le 12 juin suivant, le Conseil, considérant la requête de janvier sans effet, demande que la distribution ne soit plus faite par Maule mais par le bureau de Nézel.

Le 21 mai 1905, les demandes précédentes n'ayant reçu aucun écho, le Conseil demande la création d'un poste de facteur-receveur, en d'autres termes l'ouverture d'un bureau de poste à Aulnay. En contre-partie, la commune s'engage à payer les 600 francs de transport entre la gare de Nézel et Aulnay et à payer le loyer en plus des 150 francs que la poste attribue au propriétaire des locaux.

Le 4 novembre 1906, la création du poste de facteur-receveur est enfin acquise ainsi que l'ouverture du bureau de poste d'Aulnay.

Un bail est signé le 6 août 1907 entre Mr. Bourdon, directeur des Postes et Télégraphes à Versailles, Mr. Larnaude, fabricant de papier et Mr. Dordet, adjoint au maire. Mr. Larnaude, propriétaire du local, donne loyer à l'administration des Postes et Télégraphes pour six ou neuf années consécutives d'un immeuble sis à Aulnay et destiné à l'installation d'un bureau de poste, de télégraphe et de téléphone.



l'ancienne poste

Dans le renouvellement du bail le 24 juin 1913, il

est précisé différents travaux à effectuer et en particulier «munir les WC d'un appareil Havard à soupape, réparer la clôture près de la voie ferrée (*), blinder de tôle les volets ».

Le 7 août 1910, le Conseil accepte la proposition du facteur-receveur de supprimer les deux courriers du dimanche (On a du mal à imaginer qu'à l'époque, le courrier était distribué 7 jours sur 7 et plusieurs fois par jour !).

Le 20 mai 1927, le ministre du commerce menace de fermer le bureau d'Aulnay. La protestation du maire ainsi qu'une levée de bouclier de la population et des entreprises locales permettent d'éloigner le spectre d'une fermeture.

Le 9 novembre 1954, la commune acquiert le bureau de poste.

Au début des années 2000, comme dans de nombreux villages de France, la poste d'Aulnay est menacée de fermeture. Un accord est trouvé entre les deux parties en 2003.



la poste en 1992



la poste en 2007

En juin 2004, la poste est transférée dans le local de l'ancienne mairie après réaménagement du rez-de-chaussée dont les travaux ont été financés par emprunt. Un nouveau bail de neuf ans a été signé avec la Poste dont le loyer est basé sur les annuités de remboursement.

En 2017, l'agence postale est installée dans les locaux de la mairie et bénéficie des heures d'ouverture de celle-ci.

Note (*): une voie ferrée permettant de charger les rouleaux de papier fabriqués par la papeterie rejoignait le long de l'ancienne mairie la voie du tramway qui accédait à Nézel par le chemin des Milles-Soupes.

Jean-Yves

sources:

discours de G. Loïsel pour l'inauguration de la nouvelle poste en avril 2004

Archives départementales

Archives privées

Fugue... Divagation... Errance...

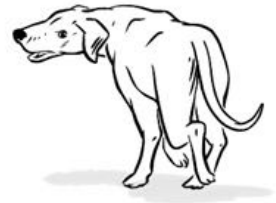
La loi et les chiens fugueurs

Le chien fugueur est un animal qui n'est plus sous le contrôle de son maître. Il est alors considéré en état de divagation.

Le Code Rural – art.L211-23 - précise :

« est considéré en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître. Le chien est considéré comme fugueur lorsqu'il se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant les 100 mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation ».

Dans cet extrait de Code Rural, le terme divagation signifie l'action d'errer çà et là, en dehors du lieu où l'animal devrait être.



La responsabilité du maître

Dès lors qu'un chien est enregistré avec un propriétaire, ce dernier doit le nourrir, l'éduquer et le dresser pour qu'il soit obéissant et évite des situations embarrassantes.

Le propriétaire d'un chien est aussi une personne responsable de tous les actes de son chien :

Si l'animal est situé à plus de 100 mètres de son maître, même en totale vision, **le maître est passible d'une amende.**

Si l'animal a causé un accident et que cela est prouvé, **la responsabilité exclusive de son propriétaire est engagée.** Celui-ci risque alors des sanctions pénales si les victimes portent plainte et il devra faire fonctionner son assurance responsabilité civile pour indemniser les dommages matériels et/ou corporels causés par son chien à autrui.



Les pouvoirs et la responsabilité du maire

Le maire est habilité à intervenir à double titre pour mettre fin à la divagation des chiens et des chats :

au titre du **pouvoir de police générale** qu'il détient en vertu de **l'article L. 2212-2 du CGCT** qui l'habilite à intervenir pour assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique.

au titre des **pouvoirs de police spéciale** que lui attribue le **code rural art.L211-22** qui régit ses attributions dans la lutte contre les animaux errants. Le maire est habilité à intervenir, il doit prendre « *toutes les dispositions pour empêcher la divagation des chiens et des chats* »,

Il peut ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés.

Il peut prescrire que les chiens et les chats errants qui seraient saisis sur le territoire de la commune soient conduits à la fourrière, où ils seront gardés.

En cas d'insuffisance des mesures prises, et de dommages causés, **la responsabilité de la commune peut être engagée.**



Une solution

La notion de chien fugueur est assez complexe à prendre en considération. La solution pour éviter qu'un tel cas se produise est connue : il faut placer un **collier anti fugue** sur le chien avec **l'installation d'une clôture anti fugue**.



L'équipe « Quoi de Neuf »

Restons à l'écoute avec « Quoi de Neuf ? »

Pour ne manquer aucun exemplaire, vous pouvez nous indiquer votre adresse mail à utiliser pour vous l'envoyer : il vous suffit de nous écrire à notre adresse : quoideneuf@mailo.com.

Vous pouvez aussi nous y transmettre vos remarques ou un article à publier : bienvenue par avance !

Le gâteau normand aux pommes

INGREDIENTS :

Il faut :

200gr de farine

½ sachet de levure

150 gr de sucre poudre

1 pincée de sel

2 œufs

4 cuillères à soupe de beurre demi sel

6 cuillères à soupe de lait

5 pommes

Pour la crème :

80 gr de beurre

100 gr de sucre

1 œuf

PREPARATION

Tamiser la farine et la levure dans un saladier

Faire un puits et ajouter les sucres, sel, les œufs, le beurre fondu et le lait

Mélanger jusqu'à ce que la pâte soit lisse (je mélange au batteur électrique)

Eplucher 3 pommes et les couper en lamelles

Les incorporer délicatement à la préparation

Verser le tout dans un moule beurré et fariné

Couper les 2 pommes restantes en lamelles et les disposer sur le gâteau comme une tarte.

Enfourner à 150 Degrés pour 20 mn

Pendant ce temps préparer la crème en mélangeant le beurre fondu avec le sucre et l'œuf

Au bout de 20 mn de cuisson de la pâte, mettre dessus la crème et poursuivre la cuisson 30mn

Laisser refroidir avant de démouler et déguster.

Encore meilleur lorsqu'il est fait la veille , à servir avec glace vanille , une véritable tuerie !

Myriam



Charades

Mon 1er est un fruit

Mon 2nd aussi

Mon 3eme aussi

Mon 4eme aussi

Mon tout est le début de la 5e symphonie de Beethoven.



Mon premier est un oiseau noir à queue blanche

Mon deuxième coule dans mon corps

Mon troisième est l'objet ou l'on dort

Mon tout est une fleur



Réponse: pom pom pom

Réponse: pissentit

La carte des jeunes dans les Hauts de Seine et Yvelines

C'est en cherchant des informations d'ordre général sur le site de la mairie de notre village que je découvre en page d'accueil une offre intitulée « Pass + **Hauts de seine & Yvelines** ».

Dans le cadre de la crise sanitaire, une facilité d'accès aux

loisirs propose à nos collégiens dès la 6^{ème} de bénéficier d'une aide financière interdépartementale à hauteur de 100 € pour les boursiers et 80€ pour les autres.

Une facilité d'inscription sur le site www.passplus.fr permet d'obtenir une somme qui se répartit entre les loisirs et le sport, par exemple de 20 € et 60 € sous la forme d'un porte-monnaie électronique. En parallèle les organismes sportifs et culturels y adhèrent depuis début mai afin que nos jeunes puissent profiter de bons plans à l'aide d'une carte gratuite qui leur est attribuée dès l'inscription sous un délai de 15 jours (hors vacances scolaires) jusqu'à leur majorité et ce, dès la rentrée prochaine.

Quelle belle initiative. N'hésitez pas à inscrire votre enfant, c'est tellement rapide. En septembre, je vous dirai ce qu'il en est.



Isabelle